## **CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA** 

3<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023 29 ET 30 JUIN

N° 2023/E3/014

## MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR: Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU

NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

<u>OBJET</u>: SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

**CONSIDERANT** que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

**CONSIDERANT** l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

**CONSIDERANT** que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

**CONSIDERANT** que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CTC et aux départements,

**CONSIDERANT** qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

**CONSIDERANT** que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

**CONSIDERANT** que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**DECIDE** du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

**PROPOSE** que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

RENVOYEE à la session de novembre 2023, à la demande de son auteur.

AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA COHESION SOCIALE ET DES ENJEUX SOCIETAUX

AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITE

\* \* \*